



BARÈME D'HONORAIRES

ZAF IMMO CONSEIL - SAS au capital de 10 000 € - RCS CRETEIL 889 233 730

Siège social : 141 rue du Maréchal Leclerc – 94410 SAINT-MAURICE

Tel : 01 77 67 88 26 - E-mail : saint-maurice@lafort.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} janvier 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
<i>Forfait parking</i>	4 166,67 €	2 500 €
Jusqu'à 200.000 €	6 666,67 €	8 000 €
Au-delà de 200.000 €	4,17 %	5 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 100 € TTC à la charge du vendeur, non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence.

Honoraires de rédaction d'acte : 450 € TTC à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 120 € TTC à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 35 € TTC à la charge du vendeur

Gestion locative : 3,5% TTC des loyers charges comprises

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € TTC / m ² de surface habitable	12 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	<ul style="list-style-type: none"> •Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite-constitution dossier-rédaction bail et état des lieux) si la location n'est pas suivie de la gestion. •Un mois de loyer hors charge diminué des honoraires précités (visite-constitution dossier- rédaction bail et état des lieux) si la gestion du bien est confiée au mandataire. •Inventaire pour logement meublé : 150 € 	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	100 % TTC du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur	100 % TTC du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur
Bail professionnel et commercial	150 % TTC du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur	150 % TTC du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC

Locations – Prestations particulières :

	Charge bailleur	Charge locataire
Honoraires d'état des lieux	(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989) : 200 € TTC à la charge du bailleur	200 € à la charge du locataire
Honoraires de rédaction de bail	(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989) : 300 € TTC à la charge du bailleur	300 € TTC à la charge du locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 100 €, non facturé dans le cadre d'un mandat de location confié à l'agence

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du bailleur